Observatoire des phénomènes racistes et xénophobes: coopération avec le Conseil de l'Europe, accord CE

1998/0143(CNS) - 05/11/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant sans débat le rapport de M. Glyn FORD (PSE, RU), le Parlement européen a approuvé la proposition de conclusion de l'accord entre la CE et le Conseil de l'Europe en vue d'instaurer une coopération étroite entre l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes et le Conseil de l'Europe. Il demande par ses quelques amendements que l'Observatoire européen et le Conseil de l'Europe et plus particulièrement le Secrétariat de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (l'ECRI) respectent scrupuleusement les dispositions communautaires en matière de protection des données. Il renforce également les domaines de coopération de ces 2 organes (programmes de travail, lutte contre le racisme à l'intérieur de l'Union et dans les pays candidats). Il souhaite également que le conseil d'administration de l'Observatoire désigne, parmi ses membres, une personnalité indépendante comme membre de l'ECRI.